

Québec, le 29 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-03-35 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 mars dernier, concernant le rapport d'inspection du 12 décembre 2016 pour le site Bourque de Pétrolia.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 12 décembre 2016, 9 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer à acces@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

c. c. M^{me} Marie-Josée Lavoie, répondante en accès à l'information
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

1 Identification		
Date de l'intervention : 2016-12-12	Heure de début : environ 10 h 25	Heure de fin : 12 h 28
Intervention effectuée par : Nancy Dubé		
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		
Nom :		Fonction :

1.1 Demande	
N° de demande : 200290799	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : I-22 Programme de contrôle des activités reliées à l'exploration des gaz de shale	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301051689	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-11-01-0804600	N° de document : 401549157
But de l'intervention : I-22 Contrôle de l'industrie gazière et pétrolière - Inspection suivi d'un site de forage exploratoire 2016-2017.	

Et

1.1 Demande	
N° de demande : 200439919	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : Installation et exploitation de torchères.	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301219060	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7610-11-01-0804600 et 7610-11-01-0806802 (dossier d'autorisation)	N° de document : 401558686
But de l'intervention : Inspection de conformité de l'autorisation émise le 29 juillet 2016 pour l'installation et l'exploitation de torchères (article 48 de la LQE).	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	
Nom du lieu : Puits d'exploration de pétrole - Pérolia - Bourque No 1 - C141 (2012)	
Nom usuel du lieu : Bourque No 1 (C141)	
N° du lieu : X2138621	Type de lieu : site pétrolier, gazier ou de réservoir naturel souterrains
Localisation du lieu : Coordonnées géographiques : 49,016222222200;-65,108500000000	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 49,016222222200;-65,108500000000	

3 Intervenant du lieu				
-				
+				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Pérolia inc.	locataire	511, rue Saint-Joseph Est Bureau 304, 2e étage Québec (Québec) G1K 3B7 Téléphone : 418 657-1966	Y2082180	X2138621

4 Condition météo	
Description : couvert nuageux + neige	
<input type="checkbox"/> SO	
<input type="checkbox"/> Précisions	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)				
-				
+				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Adrien Bouffard	MERN de Québec	Bur.: 418 627-6385, poste 8165
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Charles Pouliot	MERN de Québec	Bur.: 418 627-6385
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Pierre Houle	ing. - Pérolia inc.,	----
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Yannick Tourigny	ing., Superviseur des opérations - Pérolia inc.	--- 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	M. Mabrouk Ouederni	ing. Dir. des opérations, Pérolia inc.	----

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Pierre Houle et M. Tourigny et par courriel le 9 décembre 2016 M. Jean-Yves Laliberté, dir. SSE et Affaires réglementaires.			

6	Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	----------------	--

7	Photo numérique	<input type="checkbox"/> SO
----------	------------------------	-----------------------------

Nombre de photos prises sur le terrain : 12	Nombre de photos intégrées au rapport : 12
---	--

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo de type Canon PowerShot SX240 HS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-11\dubna01.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection à l'exception des photos dont le nom commence par « Assemblage » qui elles ont été assemblées à l'aide du logiciel Photostitch.

Note : L'heure de prise de photos doit être reculée d'une heure car celle de l'appareil n'a pas été modifiée au changement d'heure automnal.

7.1	Modification apportée aux photos numériques	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------	--	-----	--

8	Grille d'intervention annexée	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	--------------------------------------	--

9	Autre pièce annexée au rapport	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	---------------------------------------	-----	--

10	Équipement utilisé	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	---------------------------	-----	--

11	Échantillon	- +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--------------------	-----	--

12	Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
-----------	-------------------------	-----------------------------

8 décembre 2016 – Avisée par M. Jean-Yves Laliberté de Pétrolia inc. que les travaux de « nettoyage » des puits, à l'aide de l'unité « coil tubing », devraient débuter en fin de journée le 9 décembre. Les meilleures prévisions sont que les travaux sur le premier puits (« Bourque N° 1») se terminent dimanche et sur le second puits (« Bourque N°3») mardi le 13 décembre 2016.

13	Description de l'intervention
-----------	--------------------------------------

En compagnie des représentants du « MERN » je rencontre d'abord M. Pierre Houle. Celui-ci nous indique entre autres :

23-24

Ensuite pour ce qui est de la vérification de certains registres je rencontre M. Tourigny. Discussion sur les opérations en cours. M. Tourigny me fait un schéma afin de m'expliquer le fonctionnement des opérations. Il m'indique entre autres :

23-24

13 Description de l'intervention

-
-
-
-
-

23-24

Selon le programme que M. Tourigny me montre :

- je peux voir qu'il y a effectivement 16 zones à traiter;
- au bas du tableau je note, pour la colonne 23-24, un total de 23-24 de produit prévu;
- que le volume maximum 23-24 pour une zone est de 23-24

Je montre à M. Tourigny une note que j'ai comme quoi ils ne devaient pas utiliser plus de 23-24 de produit. À cet effet il m'indique qu'ils ne fracturent pas la roche car ils ne « poussent » pas, que le produit ressortira au complet.

Pour ce qui est de la pression de fracturation de la roche M. Tourigny m'indique qu'ils ne la connaissent pas, qu'ils l'auraient connue en effectuant un « DFIT ». Indique qu'eux ont fait leurs calculs avec une valeur de « 18 » qui est un standard dans l'industrie quand cette valeur n'est pas connue. Indique que selon la réglementation ils auraient pu se rendre à 22 kpa.

Pour ce qui est de la pression statique qui ne doit pas dépasser 16 000 kpa ou 2 320 psi il m'indique qu'ils vont la connaître dans quelques semaines.

Par la suite vérification de registres :

1. Au registre tenu pour le prélèvement et l'utilisation de l'eau je constate qu'aucun prélèvement d'eau supérieur à 75 m³/jour n'a été réalisé - Registre informatique vérifié pour la période du 22 octobre au 11 décembre 2016;
2. Pour ce qui est de la gestion des eaux usées domestiques celles-ci figurent au registre sous le terme « sewage ». M. Tourigny m'indique qu'elles sont récupérées par 23-24 et par 23-24
3. Pour ce qui est des analyses qui nous furent transmises dernièrement celles-ci sont accompagnées d'une copie des bons de disposition.

Sur le terrain - Pour obtenir une vue générale du site voir image 5.

Torchère (Autorisation émise le 29 juillet 2016 (article 48 de la LQE) pour l'installation et exploitation de trois torchères. Celle-ci permet la réalisation de travaux aux sites de Bourque N° 1, 2 et 3 - N/Réf. de l'autorisation : 7610-11-01-0806802).

En compagnie de M. Tourigny et des représentants du « MERN » nous nous rendons à la torchère en longeant le site.

- Celle-ci n'est pas en fonction (image 7). M. Tourigny nous indique, entre autres, qu'elle sera mise en fonction demain s'il y a une venue de gaz et nous explique que chacun des puits est connecté à un « séparateur » afin de pouvoir effectuer la phase de test en même temps sur les deux puits (image 4);
- M. Tourigny nous indique qu'il s'agit du même équipement qu'utilisé à « Haldimand 4 » (N/Réf. de l'autorisation : 7610-11-01-0806903).

Selon la plaque d'identification de l'équipement (image 6) celui-ci provient du fabricant 23-24 (selon information retrouvée sur Internet il s'agit d'une torchère de type 23-24

Pour ce qui est de la quantité de gaz brûlé, avant de nous rendre sur le terrain, M. Tourigny m'a indiqué qu'il n'y en avait pas eu depuis ma dernière visite et me montre le registre informatique tenu.

Pour ce qui est de « S'assurer que la compagnie consigne toutes les anomalies et tous les dysfonctionnements reliés à l'utilisation des torchères » M. Tourigny m'indique que ce genre de situation, si elle survenait, serait notée au rapport journalier de forage qui est transmis aux deux jours au « MERN ». Question de sécurité il dit qu'ils ont l'obligation de consigner cette information. De plus, m'indique que le rapport de forage est accessible en temps réel à 53-54 qui nous l'enverrait comme rapport d'incident. Enfin, m'indique que ce type d'anomalie serait également consigné à leur registre de suivi des émissions diffuses dont il me montre un exemple.

Par la suite en poursuivant notre visite sur le pourtour du site (question de sécurité nous ne pouvions nous approcher des opérations en cours) M. Tourigny m'a, entre autres, indiqué :

- que dans les 5 conteneurs, situés au sud du site, qui contenaient les résidus expédiés dernièrement qu'il en reste une petite quantité dans le fond de chacun. Mentionne que la quantité de résidus varie de quelques centimètres à environ un pied et que ceux-ci seront gérés ultérieurement car ils étaient gelés au moment du transbordement pour expédition.

Au nord du site se trouve une série de réservoirs et/ou conteneurs. Selon M. Tourigny :

De l'Ouest vers l'Est :

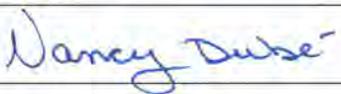
- les deux gros réservoirs blancs seront utilisés pour entreposer « l'huile » qui sera produite;
- les deux conteneurs orange contiennent de l'eau + 23-24
- les deux conteneurs verts avec agitateurs serviront pour la neutralisation de ce qui sortira du puits demain et les deux semblables, mais sans agitateur, serviront de « backup »;

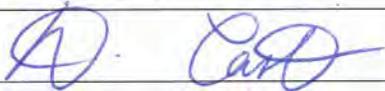
13	Description de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • qu'un (1) des deux conteneurs orange contient du « KCL » avant traitement et l'autre un reste « d'eau strippée ». 	

14	Vérification complémentaire à l'intervention	<input type="checkbox"/> SO
<p>1. Torchère - Autorisation émise le 29 juillet 2016 (article 48 de la LOE) pour l'installation et exploitation de trois torchères – N/Réf. de l'autorisation : 7610-11-01-0806802.</p> <p>➤ Selon la plaque d'identification du produit la torchère de type 23-24 installée est de marque 23-24</p> <p>➤ Selon les documents présents au dossier d'autorisation cette torchère devait être de marque 23-24</p> <p>Un courriel a été transmis à ce sujet à notre conseillère au contrôle le 16 décembre dernier afin d'obtenir son avis sur cette situation (réponse courriel reçue le 19 décembre 2016). Par la suite il fût demandé à l'entreprise de nous fournir les spécifications de l'équipement utilisé. Selon les réponses reçues de l'entreprise la compagnie 23-24 est le fabricant de la torchère que 23-24 a utilisée avec l'unité de séparation et l'information obtenue sur le terrain correspond aux données fournies dans la demande de certificat d'autorisation (Références. : courriels des 25 et 26 janvier 2016).</p> <p>Au dossier d'autorisation fait partie intégrante de l'autorisation émise un courriel daté du 29 février 2016 – 13h39. À celui-ci est joint un document intitulé 23-24 dans lequel on y retrouve un numéro de série pour l'unité de séparation mais aucun pour la torchère de type « Flare Stack ».</p> <p>Conclusion : Compte tenu de ce qui précède aucun manquement à signifier concernant l'autorisation émise le 29 juillet 2016.</p> <p>*****</p> <p>2. Programme technique du projet Bourque vs opérations réalisées afin de procéder au nettoyage des puits</p> <p>Compte tenu du volume de fluide injecté > à 50 m³ un avis a été demandé, le 19 décembre dernier, à la « DRAE » afin de savoir si les travaux réalisés étaient soumis à l'obtention d'une autorisation.</p> <p style="text-align: center;">- - Art. 37</p> <p>Conclusion : Compte tenu de ce qui précède aucun manquement à signifier concernant cet aspect.</p>		

15	Conclusion
<p>➤ Aucun manquement constaté.</p> <p>Information générale : Le 20 décembre 2017 nous avons été avisé par l'entreprise que les opérations aux puits sont terminées pour 2016, «... que les puits sont en évaluation et des enregistreurs de pression ont été mis en place dans chacun des puits afin d'y enregistrer la remontée de la pression au cours des prochains mois. Ces enregistreurs seront retirés des puits en mai/juin 2017. Ces données permettront de caractériser les propriétés de la roche traversée par ces deux forages en termes de perméabilité et de pression de formation.»</p>	

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

17	Recommandations
<p>Ainsi, je recommande de poursuivre les vérifications complémentaires en lien avec ce dossier notamment en ce qui a trait à la gestion des divers résidus produits lors des forages.</p>	
Rédigé par : Nancy Dubé	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 17 février 2017

18 Vérification du rapport d'intervention	
Approuvé par : David Castonguay	Fonction : Chef du contrôle agricole, industriel, municipal, hydrique et naturel
Signature : 	Date : 2017-02-24
Commentaires : OK. aucun manquement constaté 1- obtenir l'ensemble des fiches signalétiques utilisées lors du forage des puits. 2- Confirmer par un suivi la disposition des eaux usées avec preuve de disposition	

Annexe I : Montage photographique

N/Réf.: 7610-11-01-0804600 - Pétrolia inc. - Bourque HZ No 1-R1 (C141)



IMG_0358.JPG

Image 1: camion de transport d'acide.



IMG_0360.JPG

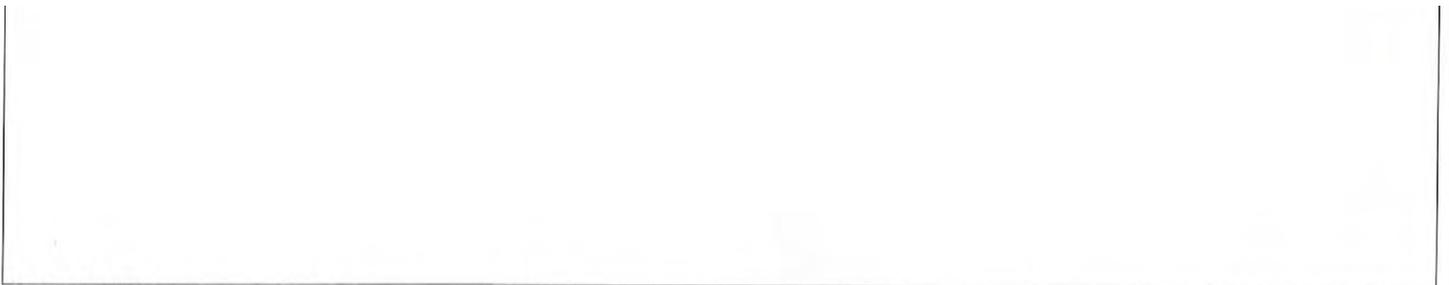
Image 2: Idem à image 3 mais en vue rapprochée.

Annexe I : Montage photographique

N/Réf.: 7610-11-01-0804600 - Pétrolia inc. - Bourque HZ No 1-R1 (C141)



23-24



IMG_0359.JPG

Image 3: Opération de nettoyage du puits Bourque No1-Rq

Annexe I : Montage photographique

N/Réf.: 7610-11-01-0804600 - Pétrolia inc. - Bourque HZ No 1-R1 (C141)

23-24

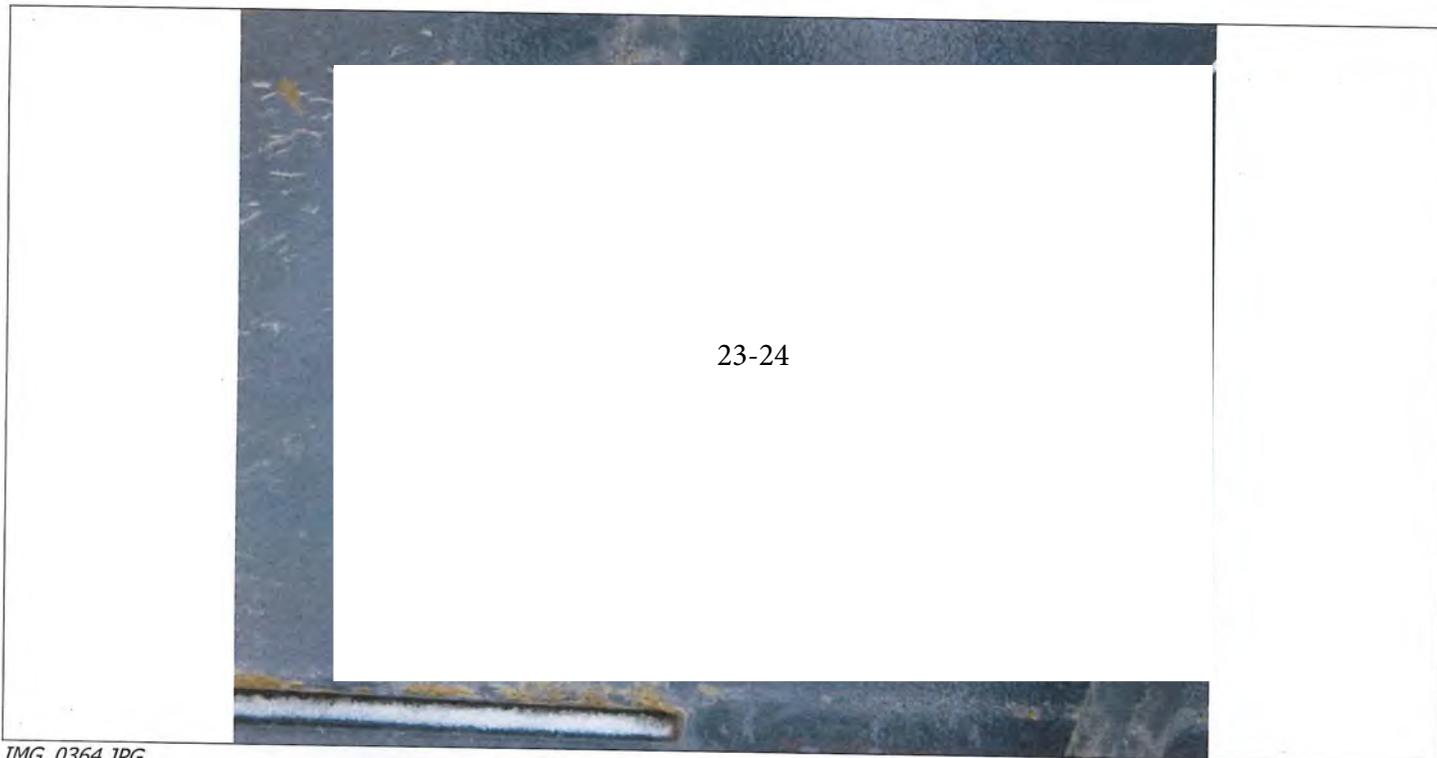
Assemblage IMG_0361 à IMG_0363.jpg

Image 4:



Assemblage IMG_0366 à IMG_0369.jpg

Image 5:



IMG_0364.JPG

Image 6: Plaque du constructeur présente sur la torchère que l'on peut voir sur l'image # 7.



IMG_0365.JPG

Image 7: Torchère de type « flare stack ».